

POLICE FÉDÉRALE | DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE
OPÉRATIONNELLE | APPUI À LA POLITIQUE POLICIÈRE | SERVICE
DONNÉES DE GESTION



Note méthodologique

Enquête Locale de Sécurité 2011

ELLEN VAN DEN BOGAERDE | ISABELLE VAN DEN STEEN | ANNELIES DE BIE | PASCAL MARCHAND
sous la direction de PATRIZIA KLINCKHAMERS | MICHEL CROQUET

Ed. responsable: Police Fédérale - CGO, Rue Fritz Toussaint, 8 1050 Bruxelles



Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	MÉTHODE DE RECHERCHE	4
2.1	Une enquête par poste/internet	4
2.2	L' échantillon	4
2.2.1	Population cible et échantillon	4
2.2.2	Taille de l'échantillon	5
2.3	Le questionnaire	5
2.4	Réalisation concrète	6
2.4.1	Période	6
2.4.2	Organisation et exécution de l'enquête	6
3	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES	7
3.1	Usage d'un échantillon	7
3.1.1	Pondération	7
3.1.2	Les intervalles de confiance	9
3.2	Lecture des tableaux	10
3.2.1	Pourcentages en colonne et en ligne	10
3.2.2	Pertinence statistique	10
3.2.3	Remarque concernant les réponses manquantes (enquêtes incomplètes)	10
3.2.4	Remarque concernant la catégorie «pas d'application»	11
3.2.5	Abréviations utilisées	11
3.3	Directives spécifiques par module	12
3.3.1	Introduction	12
3.3.2	Problèmes de quartier	12
3.3.3	Sentiment d'insécurité	12
3.3.4	Victimisation et déclaration	13
3.3.5	Fonctionnement policier de sa propre zone	13
3.3.6	Dernier contact avec la police	14
3.3.7	Caractéristiques personnelles	14

1 INTRODUCTION

Cette note fournit des explications sur la méthode d'enquête utilisée dans la réalisation de l'Enquête locale de sécurité.

L'échantillon, le questionnaire et la réalisation concrète y sont examinées. Un certain nombre de directives méthodologiques générales concernant l'échantillon y sont expliquées et une aide pour la lecture des tableaux y est proposée. Enfin, quelques directives spécifiques par module sont décrites dans cette note.

Si cette note ou les rapports d'analyse ou les tableaux de résultats ne répondent pas à vos questions, vous pouvez toujours vous adresser au service CGOP/B: cg.cgop.b.vms@police.be.

2 MÉTHODE DE RECHERCHE

2.1 Une enquête par la poste/internet

La méthode choisie pour mener l'Enquête locale de sécurité est celle de l'envoi de questionnaires sur papier et via internet. Ce questionnaire est accompagné d'une lettre pourvue d'un code qui donne accès à une application internet spécialement développée pour l'Enquête locale de sécurité.

Le choix de cette méthode poste/internet a été induite par le fait que les zones de police et les communes devaient pouvoir assurer, par leur propre gestion, le plus possible de tâches telles que photocopier et envoyer les questionnaires, la récolte des données, la saisie des réponses, etc.

Le questionnaire est basé sur celui du Moniteur de sécurité, mais avec l'accent mis davantage sur un intérêt local – la possibilité a d'ailleurs été donnée d'ajouter des questions propres aux ZP et communes – et a fortement été réduit dans la longueur. Un questionnaire accessible est plus motivant à compléter pour le citoyen qui participe et allège quelque peu le travail de saisie accompli par les responsables locaux.

2.2 L' échantillon

2.2.1 Population cible et échantillon

La population cible a été préétablie: les habitants des zones de police et des communes à partir de l'âge de 15 ans. C'est le registre de la population des communes qui a servi de moyen pour pouvoir atteindre ces citoyens et comme fichier source pour l'échantillon.

Pour que les gens qui seraient appelés à répondre à l'enquête reflètent le plus possible la population réelle des 15 ans et plus au sein de la zone de police/commune, un échantillon représentatif en âge et en sexe a été sélectionné. En ce qui concerne les zones de police pluricommunales, il a également été tenu compte de la proportion du nombre d'habitants des différentes communes dans la zone de police.

Les directives méthodologiques reprennent davantage d'informations au sujet de la manière de travailler avec un tel échantillon.

2.2.2 Taille de l'échantillon

Afin de pouvoir établir des résultats pertinents, un échantillon de minimum 350 enquêtes complétées et valides par unité – zone de police ou commune si l'on souhaite produire des résultats au niveau de la commune – a été présumé. Étant donné que le taux de réponses attendu est de minimum 25%, quatre fois autant de questionnaires ont été envoyés.

Pour motiver encore une fois les personnes qui n'avaient pas encore participé, un rappel a été envoyé. Dans ce cas, ce rappel a été adressé à tous les citoyens de l'échantillon. Afin de garantir l'anonymat, aucun lien entre le répondant et l'enquête n'était établi. Le code fourni pour compléter le questionnaire sur internet avait une raison exclusivement technique: donner accès à l'application web.

2.3 Le questionnaire

Après une brève explication sur la manière de compléter le questionnaire, l'enquête reprend les modules suivants:

I – Introduction: question pour déterminer dans quelle (sous-)commune habite le répondant.

II – Problèmes de quartier: présentation de 15 phénomènes/situations pour lequel(les) il est demandé au répondant dans quelle mesure il les considère comme un problème ou non dans son quartier. Ensuite il peut établir un top 3 des problèmes de quartier qu'il estime que la police doit traiter en priorité. Enfin, ce module comporte également une question supplémentaire axée sur la cohésion sociale.

III – Sentiment d'insécurité: cette rubrique sonde le sentiment d'insécurité en général et présente ensuite un certain nombre de comportements (d'évitement) pour lesquels il est demandé au répondant dans quelle mesure il les adopte.

IV – Victimisation et plainte: une série de questions posées au répondant pour savoir, d'une part, s'il – ou quelqu'un de son ménage – a été victime d'un ou de plusieurs faits parmi les 14 énoncés (avec la possibilité de compléter une catégorie «autre»), et, d'autre part, si les faits ont été déclarés à la police. Cette rubrique sonde aussi la manière dont le répondant a vécu cette expérience avec la police lors de cette déclaration.

V – Satisfaction du fonctionnement des services de police: il s'agit de questions d'évaluation du fonctionnement de la police de la zone de police du répondant. Parmi celles-ci figurent un certain nombre de questions spécifiques sur l'agent de quartier. Ce module contient souvent également des questions locales qui pouvaient être ajoutées par les zones.

VI – Dernier contact avec la police de sa propre zone: il a été demandé au répondant s'il avait eu un contact avec les services de sa zone de police et, si oui, il lui a été demandé de compléter le module.

VII – Caractéristiques personnelles: des caractéristiques comme l'âge et le sexe pour pouvoir réaliser des comparaisons des profils.

2.4 Réalisation concrète

2.4.1 Période

Le projet Enquête locale de sécurité a débuté en juillet 2011 avec les premières inscriptions et premiers préparatifs. Les premiers formulaires d'enquête ont été envoyés en octobre 2011. Les dernières réponses ont été enregistrées en février 2012. En avril 2012, le projet a été clôturé par les sessions de formation en appui de l'analyse.

2.4.2 Organisation et exécution de l'enquête

L'organisation de l'Enquête locale de sécurité consistait à permettre aux zones de police/communes de prendre en main la réalisation concrète de l'enquête. Le service Données de gestion a fourni l'appui méthodologique et a pris en charge la coordination.

Après avoir intégré les demandes et remarques des autorités locales et d'un groupe de travail – entre autres composé d'experts du domaine universitaire – CGOP/B a établi le questionnaire, version papier et version internet. Sur base d'une extraction du registre de la population fourni par les communes/zones de police, ce service a sélectionné l'échantillon, réalisé un modèle pour l'impression des adresses sur les enveloppes et a fourni une lettre d'accompagnement type avec les champs prévus pour l'insertion des codes d'accès au questionnaire sur internet. Les zones de police/communes ont eu la possibilité d'ajouter leurs propres questions locales.

Par la suite, ce sont les zones de police qui se sont chargées de la copie des questionnaires, de l'impression des lettres d'accompagnement et de l'envoi. Les enquêtes sur papier reçues en retour ont été, après vérification du caractère complet des réponses, saisies par les zones de police dans l'application développée par CGOP/B pour ce projet.

CGOP/B a par après assuré le traitement statistique des données qui ont été transmises sous forme de tableaux standard aux zones de police et communes. Celles-ci ont pu ensuite se livrer à l'analyse pour laquelle CGOP/B a apporté son appui sous la forme de formations. Une application Excel a été réalisée par CGOP/B pour servir d'aide à l'analyse. Un accord de coopération a été conclu où les tâches respectives et les attentes ont été clairement indiquées.

3 DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

3.1 Usage d'un échantillon

Étant donné qu'il est impossible de sonder la totalité de la population d'une commune ou d'une zone de police, on recourt à la méthode de l'échantillon. Lorsqu'on récolte des données sur base d'un tel échantillon, il faut toujours tenir compte d'une marge d'erreur. Celle-ci est exprimée au travers des intervalles de confiance au sujet desquels davantage d'explications sont livrées ci-dessous.

L'objectif poursuivi est d'obtenir un échantillon qui représente le mieux possible la population qui habite la commune ou la zone de police. Dans le cas d'une zone de police pluricommunale, l'échantillon a d'abord été sélectionné proportionnellement en fonction du nombre d'habitants des différentes communes qui composent la zone de police. Ainsi, relativement, davantage de personnes à interroger ont été choisies dans les communes de la zone de police qui comptent un plus grand nombre d'habitants et vice versa.

Les personnes interrogées au sein des différentes communes ont été sélectionnées en proportion de leur âge et de leur sexe. Si, par exemple, davantage de personnes âgées habitent dans une commune déterminée, alors, en proportion, il y aura plus de personnes âgées sélectionnées.

Le groupe de gens qui, en définitive, complètent effectivement l'enquête et la renvoient peut, en ce qui concerne la composition, différer de l'échantillon. En fin de compte, il y a toujours des personnes qui refusent de participer, d'autres qui ont déménagé ou qui ne peuvent pas prendre part à l'enquête pour d'autres raisons (maladie, etc.). C'est pourquoi, afin de représenter la population d'une zone de police avec le plus d'équilibre possible au niveau de l'âge et du sexe, la méthode de «pondération» est utilisée. En voici l'explication.

3.1.1 Pondération

3.1.1.1 Principe

En fonction de la personne interrogée, son âge son sexe ou la commune où elle habite, si elle est sous- ou surreprésentée en comparaison avec la population de la zone de police, un «poids» lui est attribué. C'est ainsi que l'échantillon représenté dans le tableau dem B est repondéré par rapport (conformément à l'échantillon réduit) à la dimension de la population totale de la zone de police dont la composition est représentée dans le tableau dem A. Ces corrections statistiques font en sorte que si, par exemple, moins d'hommes que prévu ont pris part à l'enquête (et par rapport à la répartition dans la population) ou que, par exemple, trop peu de personnes ont été interrogées dans une commune déterminée de la zone de police, un «poids» plus élevé leur est attribué de façon à ce que cette sous-représentation

soit rectifiée. Tous les tableaux sont traités avec cet échantillon pondéré. On remarquera également que les totaux de tous les tableaux qui suivent dans le rapport correspondent donc au tableau dem A et non à celui de l'échantillon dans le tableau dem B.

En ce qui concerne les rapports des communes, seule une pondération par âge et par sexe a été utilisée. Idem pour les zones de police monocommunes.

Pour le rapport global et pour les rapports au niveau des différentes typologies des zones de police, une pondération a été appliquée suivant les catégories d'âge, le sexe, ensuite selon la commune, de même que selon la zone de police – également par typologie de zone de police dans le rapport global – et la province.

3.1.1.2 Conséquences de la pondération

Cette pondération a des conséquences qui sont parfois visibles dans le rapport. Étant donné que les fréquences sont repondérées, il ne s'agit pas de chiffres entiers. Afin de garder une présentation claire, les fréquences totales ont été arrondies à l'unité. Ces chiffres arrondis peuvent créer des anomalies, ce qui peut entraîner que les totaux repris dans les tableaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme des différentes cellules.

Par exemple: Le tableau affiche: $200 + 100 + 49 = 350$
Il s'agit en réalité de: $200,40 + 100,40 + 49,20 = 350$

L'utilisation de pondération peut impacter les pourcentages. Par exemple, lorsque, dans la population, il y a deux fois plus de jeunes de la catégorie des 15-24 ans que dans l'échantillon (p. ex. – dans un cas extrême – 8,5% de jeunes figurent dans l'échantillon alors que la population en compte en réalité 17%), chaque jeune interrogé comptera pour deux. À l'inverse, il se peut qu'on ne retrouve qu'une seule personne interrogée dans les totaux absolus mais que les résultats soient représentés dans deux catégories de réponses. Cela vient du fait qu'en réalité deux personnes interrogées ont été converties en une seule.

Enfin, on verra que, pour les zones multicomunes, les fréquences calculées dans les rapports communaux seront différentes par rapport aux fréquences de ces mêmes communes dans le rapport zonal (les pourcentages restent cependant identiques) car une pondération est appliquée dans le rapport zonal afin de tenir compte d'une éventuelle sous- (sur) représentation d'une commune de la zone dans l'échantillon.

3.1.2 Les intervalles de confiance

Lors de l'interprétation et de la comparaison des chiffres repris dans les tableaux, il faut tenir compte de leur exactitude et de leur fiabilité qui sont reflétées par l'intervalle de confiance. Des affirmations établies sur la base d'une enquête réalisée sur un échantillon ne sont jamais fiables à 100%. Une affirmation telle que «6,61% de la population a été victime d'un vol» doit être traitée de façon prudente. En effet, si l'échantillon, basé sur un tirage au hasard, avait été légèrement différent, le pourcentage obtenu aurait peut-être été de 6,05 ou 7,0. Il est donc nécessaire, lors de l'interprétation de ce chiffre, ainsi que lors de la comparaison avec d'autres chiffres, de tenir compte de l'intervalle dans lequel il se situe (intervalle de confiance, en abrégé I.C.). La grandeur de cet intervalle – ou en d'autres termes l'exactitude avec laquelle on pose des affirmations – dépend de la fiabilité que l'on souhaite atteindre. Ainsi, une affirmation telle que «dans la population, le pourcentage de victimisation se trouve entre 0 et 100%» est certes fiable à 100% mais n'est de toute évidence d'aucune valeur heuristique. Une fiabilité maximale va de pair avec une exactitude minimale. Plus la fiabilité désirée pour poser des affirmations est petite, plus l'exactitude de celles-ci est grande. Le tout consiste donc à trouver un équilibre acceptable entre les deux paramètres (fiabilité/exactitude).

Pour l'Enquête locale de sécurité, une fiabilité de 90% a été utilisée.

Les intervalles de confiance vont aussi jouer un rôle pour déterminer si deux pourcentages différents l'un par rapport à l'autre de façon statistiquement significative. Ce qui veut dire: tenant compte de la marge de fiabilité et d'exactitude, comme cela a été expliqué ci-dessus, il y a une différence. Un exemple va clarifier cela.

Exemple fictif: le pourcentage estimé de victimes de Dégâts à la voiture atteint 9,36 et se situe avec une certitude de 90% dans l'intervalle de confiance entre 7,45 et 11,28; et le pourcentage estimé de victimes de Vol de vélo atteint 5,96 et se situe avec une certitude de 90% entre 4,41 et 7,52. Étant donné que le pourcentage de Dégâts à la voiture – 9,36 – ne tombe pas dans l'I.C. du Vol de vélo (4,41 – 7,52) et inversement le pourcentage pour le Vol de vélo – 5,96 – se situe hors de l'I.C. du Dégât à la voiture, on peut établir, vu le niveau de fiabilité utilisé, que le pourcentage de victimes entre ces deux délits diffère significativement. Par contre, il n'y a pas de différence significative entre Menace et Escroquerie lorsque le pourcentage pour Menace atteint 3,05 – avec un I.C. entre 1,92 et 4,18 – et le pourcentage pour Escroquerie 2,85 – I.C. entre 1,76 et 3,95. Là se situe (au moins) un des deux pourcentages dans l'I.C. de l'autre.

Voir également, en ce qui concerne les différences significatives, les remarques faites sur la pertinence statistique dans la partie «Lecture des tableaux».

Enfin, l'étendue de l'échantillon joue aussi un rôle important. C'est logique: plus l'échantillon est important – plus il y a de citoyens de la commune/zone de police dont les réponses aux questions sont prises en compte – plus la chance est grande que les résultats qu'on obtient correspondent à ceux qu'on récolterait dans le cas où la totalité de la population de la commune/zone de police serait interrogée.

3.2 Lecture des tableaux

3.2.1 Pourcentages en colonne et en ligne

Les tableaux de l'Enquête locale de sécurité affichent des pourcentages en colonnes et en lignes, donc pas de pourcentages calculés sur la fréquence totale dans le tableau. La base des pourcentages utilisés est formée respectivement par les totaux des lignes et des colonnes. Les lignes peuvent être comparées si des pourcentages en ligne sont mentionnés, idem pour les colonnes s'il s'agit de pourcentages en colonne.

Autrement dit, il faut tenir compte de la règle générale suivante:

Les pourcentages en ligne doivent être comparés verticalement, les pourcentages en colonne horizontalement.

Dans un certain nombre de tableaux, ni la somme des pourcentages en ligne, ni celle des pourcentages en colonne, ni la somme sur la totalité du tableau n'atteint 100%. Il s'agit entre autres des pourcentages de «Déclaration». Ces pourcentages peuvent éventuellement être considérés comme pourcentages en ligne où une colonne a été omise (lecture verticale donc).

3.2.2 Pertinence statistique

Pour chaque tableau, un test du Chi-carré a été effectué. Ce test statistique établit s'il existe une différence significative entre les données du tableau.

Les tableaux sont représentés si, entre les différents articles, il existe un écart statistiquement significatif. Par exemple, dans le cas où les hommes ont répondu différemment que les femmes de façon considérable à une question déterminée. De plus amples explications concernant les pourcentages statistiquement différents sont reprises dans la partie «Usage d'un échantillon».

Si aucun écart statistique ne figure dans un tableau, ce dernier n'est pas représenté. Dans ce cas, on peut déduire, par exemple si les réponses des femmes et des hommes sont comparées, qu'ils n'ont pas répondu de manière significativement différente. Le rapport de tableaux affiche alors, à la place du tableau, la mention «Aucune différence significative n'a été constatée».

3.2.3 Remarque concernant les réponses manquantes (enquêtes incomplètes)

Un certain nombre de règles de qualité ont été établies pour les questionnaires complétés par écrit. Les questionnaires devaient être entièrement complétés. Seules exceptions: si le nombre de questions laissées vierges n'excédait pas la somme de 10 ou si le nombre de questions complétées en double n'excédait pas la somme de

5, alors une enquête pouvait être saisie. Pour cette raison, il est possible que le total de base ne soit pas toujours le même et puisse être inférieur à celui du total de l'échantillon (lequel figure dans le rapport de tableaux sous la rubrique «Répartition de la population et de l'échantillon»). Lorsque l'échantillon concerne par exemple 350 personnes à interroger, mais que l'une d'entre elles n'a pas répondu à une question déterminée, alors le total pour cette question n'atteindra que 349.

3.2.4 Remarque concernant la catégorie «pas d'application»

La catégorie de réponse «pas d'application», lorsqu'elle est présente, n'est pas prise en compte dans le total de base. Les pourcentages des catégories de réponses restantes reproduisent donc la part des catégories de réponses relatives à la question sans la catégorie «pas d'application». Les fréquences totales seront donc inférieures au total de l'échantillon.

Par exemple: Des 350 personnes interrogées on récolte les réponses suivantes: 150 fois la réponse «x», 100 fois la réponse «y», 50 fois la réponse «z» et 50 fois la réponse «pas d'application». On pourrait en conclure, par exemple, que 150 des 350, c'est-à-dire 42,86%, ont choisi la réponse «x», alors qu'en fait 50 des personnes interrogées ont répondu «pas d'application». Ce «pas d'application» n'est ainsi pas pris en compte. On compte alors sur la base d'une fréquence totale de 300 au lieu de 350. Le tableau reproduit donc: réponse «x»: 150 sur 300, c'est-à-dire 50%, réponse «y»: 100 sur 300, c'est-à-dire 33,33%, réponse «z» 50 sur 300, c'est-à-dire 16,67%.

De cette manière, les pourcentages sont reproduits sur base de la part des personnes interrogées pour lesquelles la question était d'application.

3.2.5 Abréviations utilisées

Abréviations par module:

- dem → données démographiques
- qrt → problèmes de quartier
- ins → insécurité
- vic → victimisation
- decl → déclaration
- pol → fonctionnement policier
- ctc → contact policier

Abréviations dans les tableaux:

- Limite min. I.C. → Limite inférieure Intervalle de confiance
- Limite max. I.C. → Limite supérieure Intervalle de confiance

3.3 Directives spécifiques par module

3.3.1 Introduction

C'est – uniquement – sur la base de la réponse à la question concernant la (sous-) commune qu'il a pu être déterminé pour quelle commune/zone de police les résultats devaient être pris en compte. Les codes d'accès n'étaient d'ailleurs pas liés à quelque donnée personnelle et ne servaient exclusivement qu'à des fins techniques, à savoir donner accès à l'enquête en ligne. L'application reconnaissait uniquement si un «token» avait été utilisé ou non – le double emploi d'un même code était donc exclu – mais aucun lien n'était établi avec l'enquête même. Comme le stipulaient les règles pour l'encodage, une enquête ne pouvait donc pas être utilisée si la réponse à la question concernant la (sous-)commune manquait. Dans ce cas, tel que cela a déjà été dit, il était en fin de compte impossible de déterminer à quelle commune/zone de police appartenaient les résultats de l'enquête.

3.3.2 Problèmes de quartier

Explication à propos du tableau qrt B.3. concernant les priorités: ce tableau reproduit la fréquence avec laquelle le problème en question était indiqué comme priorité 1, priorité 2 ou priorité 3 par les personnes interrogées et les fois où il n'était pas noté comme priorité. Les totaux de base sont, dans ce tableau de priorités, comme vous le voyez, toujours le même – et toujours égal au total dans le tableau dem A – puisque, si la personne interrogée n'a pas indiqué de réponse, c'est considéré comme «pas de priorité».

3.3.3 Sentiment d'insécurité

La prudence est de mise en ce qui concerne la question sur le comportement d'évitement «Empêcher les enfants de quitter la maison». Cette question est d'application si la personne interrogée a un(des) enfant(s) de moins de 15 ans. La possibilité d'indiquer «pas d'application» évite qu'un grand nombre de réponses données par les personnes interrogées qui n'ont pas de jeunes enfants n'aboutissent dans «jamais» ou «ne sait pas» ou tout simplement qu'aucune réponse ne soit donnée à cette question (Voir également ci-dessus dans la rubrique «Remarque concernant la catégorie «pas d'application»». Étant donné que la base des pourcentages en rapport avec ce comportement d'évitement diffère – car elle est inférieure – de celles des autres comportements d'évitement, ils ne peuvent pas être comparés avec les autres pourcentages des autres formes de comportement d'évitement.

3.3.4 Victimisation et déclaration

Les tableaux vic A.1. et decl A.1. reproduisent respectivement le pourcentage familles/personnes qui ont été victimes de certains faits dans les 12 derniers mois et la part de celles qui ont fait une déclaration auprès des services de police. Les intervalles de confiance ont été repris dans les tableaux, car la prudence est de rigueur dans les interprétations. Reproduire les intervalles de confiance doit éviter que des conclusions erronées ne soient tirées sur la base de petits nombres. Principalement, en ce qui concerne la déclaration, on pourra constater que les intervalles de confiance sont souvent très larges, raison pour laquelle des assertions moins exactes sont susceptibles d'être prononcées (Voir également, à ce sujet, l'explication ci-dessus sur les intervalles de confiance). Ces larges intervalles de confiance sont dus aux petits nombres, ce qui peut être constaté dans la dernière colonne de base avec les fréquences. C'est compréhensible étant donné que le groupe de personnes qui ont établi une déclaration forment un sous-groupe du groupe de victimes, lequel, à son tour, représente un sous-groupe des personnes interrogées, tant victimes que non-victimes. Vu le petit nombre de victimisation par zone de police, l'option a été prise de ne pas reprendre une répartition précisée davantage selon l'âge, le sexe, le niveau de formation et l'activité professionnelle dans les rapports de tableaux étant donné qu'aucune assertion statistiquement significative ne peut être prononcée. L'analyse des (tentatives de) cambriolages selon le type d'habitation est, elle, bien reprise dans les tableaux.

Pour ce module, aucune pondération n'a été appliquée au niveau de l'âge et du sexe, uniquement en ce qui concerne la commune. Pour plus d'explications concernant les pondérations, voir ci-dessus, partie «Usage d'un échantillon». L'explication dans ce cas-ci est que la personne interrogée elle-même ou quelqu'un de sa famille peut avoir été victime du délit. Dans ce dernier cas, une analyse selon les caractéristiques personnelles n'a que peu de signification.

3.3.5 Fonctionnement policier de sa propre zone

Les questions de ce module étaient, contrairement au module suivant «Dernier contact avec la police», d'application pour toutes les personnes interrogées, sans égard pour le fait qu'elles aient eu ou non un contact personnel avec leur police locale. Les questions concernaient très explicitement la police de leur propre zone. De nombreuses zones de police ont complété ce module avec leurs propres questions locales. Elles étaient reprises à chaque fois en fin de module, après les questions standard. Pour le reste, nous renvoyons aux directives de la partie générale de cette note.

3.3.6 Dernier contact avec la police

La première question de ce module est la seule – dans le questionnaire standard – qui comporte un filtre: les questions suivantes sont en principe uniquement d'application si le répondant a eu un contact personnel avec la police de sa zone au cours des 12 derniers mois. La fréquence de base totale est de toute manière inférieure, puisque les personnes interrogées n'ont pas toutes eu un contact avec leur police locale.

3.3.7 Caractéristiques personnelles

Ce module devait à nouveau être complété par toutes les personnes interrogées. Les règles de qualité et de complétude exigeaient que, outre la (sous-)commune – voir ci-dessus la rubrique «Introduction» – les quatre caractéristiques personnelles de base, à savoir l'âge, le sexe, le niveau de formation et la situation professionnelle, devaient être complétées. Étant donné que ces données manquaient tout de même dans bon nombre d'enquêtes, il a été décidé de ne garder que l'âge et le sexe comme caractéristiques personnelles obligatoires. Donc les enquêtes où il manquait le niveau de formation et la situation professionnelle ont aussi été prises en compte, à condition que l'âge et le sexe fussent indiqués. Ce qui a pour conséquence que les fréquences de base pour les caractéristiques personnelles «niveau de formation» et «situation professionnelle» peuvent différer et être inférieures au nombre total de l'échantillon (que l'on retrouve dans le rapport de tableaux sous «Répartition de la population et de l'échantillon»). Il est intéressant également, dans ce cas-ci, de lire l'explication à la rubrique «Remarque concernant les réponses manquantes (enquêtes incomplètes)». À l'inverse, on constatera que, étant donné que l'âge et le sexe étaient obligatoires et donc, pour considérer un questionnaire comme complet, étaient toujours indiqués, ici les fréquences de base totales correspondent toujours avec le total de l'échantillon.

---- >>><<< ----